

**Le 19 mars 2015**

[Traduction]

## Emplois

**M. Fitch** : J'applaudis le premier ministre et la ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour l'annonce faite hier au sujet du Fonds d'emploi pour les jeunes. Nous croyons comprendre que les placements commenceront en avril — début avril, espérons-le — et nous espérons obtenir plus de détails sur la manière dont les emplois seront attribués.

L'annonce faite hier met en évidence l'importance de la période des questions et celle des questions que nous posons, ce qui prouve indéniablement que nos questions ont eu des effets favorables pour les gens du Nouveau-Brunswick. Contrairement à ce que le premier ministre pense et dit, les deux derniers jours ont redonné espoir aux gens du Nouveau-Brunswick parce que nous sommes allés de l'avant. Nous avons été informés que le programme Promesse d'emploi se poursuivrait et nous avons maintenant incité le gouvernement à aller de l'avant en ce qui concerne le Fonds d'emploi pour les jeunes. Toujours dans cet esprit de coopération et dans l'espoir encore une fois de lever l'incertitude qui pèse sur différents secteurs dans la province, je me demandais si le premier ministre nous dirait aujourd'hui...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Je remercie le chef de l'opposition pour ses commentaires. Il est évident que nous travaillons très fort à créer des emplois, car, évidemment, c'est la priorité de notre gouvernement. Bien sûr, nous allons continuer à faire ce qui, selon nous, nous aidera à atteindre notre objectif de créer des emplois et de faire croître l'économie. C'était aussi l'objectif du gouvernement précédent, et nous allons certainement continuer à faire ce qui fonctionnait bien par le passé au Nouveau-Brunswick.

Cela étant dit, il ne faut pas oublier que nous sommes dans une position précaire en ce qui a trait à nos finances et à l'économie, ce qui veut dire que le statu quo n'est pas acceptable. Alors, il faudra faire des changements, que ce soit dans nos finances ou dans notre façon de développer l'économie. C'est pour cette raison que je suis très fier de notre approche, qui est équilibrée et diversifiée. Donc, nous allons travailler jour après jour avec les gens du Nouveau-Brunswick pour créer des emplois. Jusqu'à maintenant, notre approche semble fonctionner, car 400 emplois ont été créés depuis que nous avons été assermentés.



[Traduction]

## Forêt

**M. Fitch :** Je suis désolé pour la première question. Nos horloges ne sont pas synchronisées.

Encore une fois, nous voulons nous assurer de pouvoir aller de l'avant quant à certaines des initiatives qui ont commencé sous notre direction et qui se poursuivent sous le gouvernement actuel. L'une d'entre elles est d'ailleurs la stratégie sur les forêts. Nous savons que le premier ministre veut revoir certains détails, apporter des modifications et dresser des cartes qui comporteront peut-être des secteurs de différentes couleurs. Toutefois, l'élément central et l'objectif principal de la stratégie sur les forêts est de lever les incertitudes présentes aujourd'hui, c'est-à-dire de lever les incertitudes chez les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans le secteur forestier et chez les parties intéressées qui veulent réaliser des investissements dans ce secteur.

Le premier ministre nous dirait-il aujourd'hui... L'élément central de toute cette stratégie sur les forêts repose sur l'allocation de bois. Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à conserver l'intégrité de l'élément principal, l'aspect central, du plan d'aménagement forestier relativement à l'allocation de bois? Le premier ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à maintenir les allocations de bois de chaque scierie?

**L'hon. M. Gallant :** Le ministre des Ressources naturelles a été très clair au cours des dernières semaines. Il consulte un grand nombre de parties prenantes et de nombreuses personnes qui veulent donner leurs idées, présenter leurs suggestions et même exprimer leurs préoccupations au sujet de la foresterie en général. Il est important d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes au pouvoir depuis un peu plus de cinq mois. Il est important pour nous de donner à tout le monde la possibilité de se faire entendre avant que nous présentions notre plan.

J'ai cependant précisé au cours des quelques dernières semaines et même des derniers mois que nous devons respecter bon nombre des contrats qui ont été signés. Nous en convenons, et le ministre des Ressources naturelles l'a aussi dit. Toutefois, nous savons que de nombreuses personnes du Nouveau-Brunswick ont des réserves. Elles veulent se faire entendre et être partie prenante. Nous accueillons très favorablement leurs idées et nous ferons tout notre possible pour avoir la meilleure stratégie sur les forêts qui soit, ce qui nous permettra de créer des emplois et un climat propice à la croissance économique dans la province. Nous le ferons grâce à l'aide, aux idées et aux suggestions des gens du Nouveau-Brunswick. Nous voulons entendre leur avis et nous prendrons le temps de nous assurer de le faire.

**M. Fitch :** Je comprends bien le tout et je comprends que le ministre des Ressources naturelles rencontre divers groupes et parties prenantes.



Je veux que le premier ministre précise un élément aujourd'hui. C'est l'incertitude qui tue l'investissement au Nouveau-Brunswick. Nous l'avons dit et nous savons que Steve Moran de Corridor Resources l'a dit. L'incertitude ne fait que nuire aux investissements dans la province. Nous en avons parlé la semaine dernière et nous avons parlé des conséquences qu'a eues le moratoire à différents endroits. Or, il s'avère maintenant que le ministre tient des consultations et parle à diverses parties prenantes du secteur forestier. Dit-il aux parties prenantes de ne pas avoir peur, que leur allocation de bois sera maintenue et qu'il n'apportera que de petits changements au plan d'aménagement forestier, mais que leur allocation de bois sera maintenue?

Le tout permettra de stimuler les investissements, de favoriser l'emploi et de faire progresser l'économie. Le premier ministre confirmerait-il aux parties prenantes aujourd'hui que les allocations de bois seront maintenues?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Si nous disons aux gens du Nouveau-Brunswick que nous allons les consulter, mais que le plan est déjà arrêté et que notre idée est déjà faite, ce n'est pas vraiment une consultation.

[Traduction]

Nous devons consulter les gens du Nouveau-Brunswick, les faire participer, les écouter et avoir une véritable discussion sur la façon dont nous ferons avancer tous les pans de notre économie, ce qui inclut certainement le secteur forestier. Il s'agit d'un secteur important pour le Nouveau-Brunswick. Notre province est en fait celle qui dépend le plus de la foresterie au pays. Nous en sommes très conscients. Le ministre des Ressources naturelles en est conscient. Nous savons que la foresterie est depuis de nombreuses années un secteur important et solide de notre économie et qu'elle peut continuer à l'être.

Nous devons assurer un équilibre parmi autant d'intérêts que possible et faire en sorte que de nombreuses personnes puissent contribuer au secteur forestier. Nous devons aussi nous assurer d'avoir un plan viable. Nous n'allons pas commencer à faire des observations ni à nous engager sur certains éléments du plan. Nous voulons écouter les gens du Nouveau-Brunswick à propos de tous les aspects. Par la suite, le ministre des Ressources naturelles, notre gouvernement et moi serons contents de présenter notre plan d'aménagement forestier et la façon dont celui-ci nous permettra de créer des emplois. Merci.

**M. Fitch** : Je pose au premier ministre une question sur un élément qui est très étroitement lié à la création d'emplois et aux investissements au Nouveau-Brunswick et qui revêt une très grande importance à cet égard. Le ministre, lorsqu'il parle aux parties prenantes, les rassure-t-il en leur disant de ne pas s'inquiéter, que leur allocation de bois est assurée et qu'il va simplement faire de petits changements?



Je sais que le premier ministre a parlé du plan d'aménagement forestier en disant « notre » plan. Il s'agit du nôtre, mais c'est correct. Le premier ministre peut se l'approprier. Il peut le recouvrir d'une jaquette rouge et dire que c'est le sien. Toutefois, l'allocation de bois constitue l'élément central du plan. Si l'allocation de bois n'est pas maintenue comme ce qui a déjà été laissé entendre, des pertes sur le plan de l'investissement et de l'emploi pourraient s'ensuivre, et l'économie pourrait ralentir en raison de l'incertitude créée dans la province. Une telle incertitude a frappé l'industrie gazière et pétrolière, et nous en avons vu les effets par des pertes en matière d'investissement et d'emploi. Nous voulons que le premier ministre prenne la parole aujourd'hui et dise que les allocations de bois seront maintenues pour les gens auxquels elles ont été accordées.

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Pour ce qui est de l'industrie forestière, des investissements continuent d'être faits ; je peux vous dire qu'ils ne se sont pas arrêtés.

[Traduction]

Le tout est dû au fait que nous avons effectivement été très clairs en indiquant que nous respecterions les contrats tout en faisant en sorte d'avoir un plan d'aménagement forestier équilibré qui nous permettra de créer des emplois et qui sera viable à long terme. Les investissements se sont poursuivis. La stabilité est assurée au sens où nous avons dit que nous ne mettrions pas fin aux contrats. Malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi sous le gouvernement précédent.

Nous avons indiqué très clairement aux gens de l'industrie que nous voulions travailler avec eux, mais nous voulons aussi écouter l'ensemble de la population du Nouveau-Brunswick. Nous voulons parler aux propriétaires de petits terrains boisés. Nous voulons parler aux Premières Nations. Nous voulons parler aux gens des collectivités où la foresterie joue un rôle important comme industrie, mais aussi comme mode de vie et facteur de qualité de vie.

Nous devons mener beaucoup de consultations. Le ministre des Ressources naturelles travaille sans relâche. Nous sommes convaincus que nous aurons bientôt un plan équilibré pour veiller à ce que la qualité de vie et la création d'emplois soient au premier plan.

**M. Fitch** : Encore une fois, l'incertitude que le premier ministre a créée à l'Assemblée législative aura une incidence sur l'investissement dans la province. Il pourrait en coûter 7 800 emplois au cours des trois prochaines années, ce qui cadrerait très bien avec le plan fumeux que le premier ministre continue d'évoquer.

Je vais passer à un autre sujet, mais la foresterie et l'allocation de bois sont des aspects très importants. C'est le partenariat à long terme et l'engagement à long terme en matière d'allocation de bois qui favorisent l'investissement. Voilà les investissements que nous avons observés dans la province lorsque nous étions au pouvoir. Nous espérons que cela se



poursuivra pendant le mandat du premier ministre. Ce dernier peut recouvrir le plan d'une jaquette rouge, mais, encore une fois, l'allocation de bois est l'élément essentiel. J'espère que le premier ministre agira rapidement pour lever l'incertitude qui règne dans la province.

### Chantiers navals

Dans un autre ordre d'idées, je me demande si le premier ministre ferait le point sur tout progrès concernant la construction navale dans la région de Caraquet.

**L'hon. M. Gallant** : Je suis reconnaissant de la question et je suis sûr que le député posera une autre question à cet égard.

Je tiens à clore le sujet du plan d'aménagement forestier étant donné que le député y a consacré beaucoup de ses questions. Nous devons tenir compte du contexte. La foresterie est très, très importante pour notre province. Elle est importante pour notre économie. Elle est aussi importante pour le mode de vie des gens du Nouveau-Brunswick. Elle suscite beaucoup d'intérêt. Il faut équilibrer de nombreux facteurs. Nous travaillerons très fort avec la population du Nouveau-Brunswick. Nous ferons de notre mieux pour établir un plan d'aménagement forestier qui permettra d'agir en ce sens.

Je souligne que le chef de l'opposition faisait partie du gouvernement précédent et qu'il était aussi ministre. Lorsque j'étais chef de l'opposition, nous avons assurément consacré beaucoup de notre temps à la stratégie sur les forêts et critiqué le fait que le processus était trop long. Pour bien situer le contexte, il a fallu quatre ans au gouvernement précédent. Il lui a fallu quatre ans pour dresser le plan d'aménagement forestier. Les gens en question nous disaient sans cesse que le plan serait dévoilé le mois suivant, pendant le prochain mandat, le jour de séance suivant, cet été. Le député comprend que le processus peut être complexe. Il est passé par là. Je demande que nous ayons suffisamment de temps, et nous mènerons le processus à bien.

### Forêt

**M. Fitch** : Encore une fois, le premier ministre n'a pas répondu à la question sur l'industrie de la construction navale à Caraquet, à laquelle Investir NB a bien diligemment travaillé.

Pour revenir au secteur forestier, oui, il nous a fallu quatre ans, car nous voulions bien faire les choses, et c'est ce que nous avons fait. Nous avons parlé aux parties prenantes. Nous avons parlé aux personnes qui allaient faire des investissements. Nous avons travaillé avec des environnementalistes. Nous avons travaillé avec l'industrie forestière. Nous avons travaillé avec les gens du Nouveau-Brunswick. Il nous a fallu quatre ans, et nous avons bien fait les choses.

Tout ce que je demande ici aujourd'hui au premier ministre ou au ministre des Ressources naturelles, c'est de prendre la parole et de convenir que l'allocation de bois est l'élément



important et de veiller à ce que ces allocations de bois, les allocations accordées, soient maintenues pour les gens qui font les investissements et qui créent les emplois.

Pour ce qui est de protéger les pensions, nous pouvons examiner certains secteurs dans la province. L'investissement, l'allocation de bois, a permis d'aller de l'avant, de protéger les pensions et de protéger les emplois. Le premier ministre prendra-t-il aujourd'hui un engagement à l'égard de l'allocation de bois?

**L'hon. M. Gallant** : J'ai l'impression que nous tenons deux conversations en même temps. Je vais essayer de répondre aux deux en une minute.

Nous avons assurément dit très clairement que les contrats qui ont été signés seraient respectés au sein du secteur forestier. Cela a manifestement créé de la stabilité. De ce fait, les investissements se sont poursuivis. Nous avons aussi dit très clairement que des gens du Nouveau-Brunswick avaient de vives inquiétudes et préoccupations quant au plan d'aménagement forestier dans sa forme actuelle, qui a été préparé par le gouvernement précédent.

Voilà pourquoi le ministre des Ressources naturelles travaille très fort pour être à l'écoute des gens et recueillir leurs idées, leurs réflexions et les observations sur des mesures que nous devrions prendre en tant que gouvernement afin d'améliorer la stratégie et le plan. C'est exactement ce que nous ferons. Nous demandons à l'opposition de comprendre qu'il faudra un peu de temps, mais que le tout aboutira bientôt.

Quant à l'autre question...

[Original]

Le projet du Centre naval du NB est très important, car il peut contribuer à l'économie du Nord et de la province en entier. Bien sûr, nous allons appuyer le projet ; nous l'avons fait par le passé. Il y aura bientôt une annonce à cet égard.

## Régime médicaments du Nouveau-Brunswick

**M<sup>me</sup> Dubé** : Il a été porté à notre attention, tout récemment, que le gouvernement et le ministère de la Santé exigent maintenant que les gens de la province inscrits au Régime médicaments du Nouveau-Brunswick fassent de nouveau une demande d'inscription. Pour conserver leur couverture, ces personnes devaient faire leur demande avant le 16 mars, sinon elles risquaient, après le 31 mars, donc à partir du 1<sup>er</sup> avril, de ne plus être couvertes.

Donc, si une personne vulnérable qui a besoin de ses médicaments va faire une demande de renouvellement de prescription le 1<sup>er</sup> avril sans s'être inscrite de nouveau au régime, elle n'aura pas nécessairement droit à ses médicaments, ce qui peut potentiellement mettre sa vie en danger.



Ma question au ministre de la Santé est la suivante : Pourquoi mettre en danger les gens vulnérables, et ce, pour des raisons strictement administratives?

**L'hon. M. Boudreau** : Je remercie la députée de l'opposition pour sa question. Tout d'abord, je lui rappellerai que, lorsque le gouvernement précédent a mis en place le Régime médicaments du Nouveau-Brunswick, il avait dit que ce dernier servirait les 150 000 personnes du Nouveau-Brunswick qui n'avaient pas accès à une assurance-médicaments. En réalité, au cours de la première année du programme, seulement 2 400 personnes, environ, se sont inscrites, donc il est certain que nous devons apporter des changements pour remédier à la situation.

Il est vrai que, en raison du fait que l'inscription au programme était volontaire la première année et qu'elle était censée être obligatoire la deuxième année, et que nous avons retiré la composante obligatoire du programme, nous avons dû demander aux personnes inscrites de s'inscrire de nouveau. Il a fallu le faire pour cette première année de transition, en quelque sorte, mais cela n'aura pas besoin d'être fait de nouveau.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : Les gens n'ont pratiquement pas eu de préavis pour ce qui est de refaire l'inscription. Il y a des gens vulnérables qui sont à risque. Il y a des familles s'occupant de ces personnes vulnérables qui sont potentiellement à l'extérieur de la province, il y a des gens qui sont hospitalisés, et ainsi de suite. Je vous lis une lettre en anglais qui est très révélatrice :

[Traduction]

*Pour que votre couverture ne soit pas interrompue, vous devez remplir le formulaire de réinscription ci-joint et l'expédier par courrier ou par télécopieur **au plus tard le 16 mars 2015.***

***Si votre formulaire de réinscription n'est pas reçu au plus tard le 16 mars 2015, votre couverture sera suspendue le 31 mars 2015. Aucun remboursement pour médicaments sur ordonnance ne sera fait après cette date.*** [Traduction.]

[Original]

Monsieur le ministre, vous mettez les gens en danger. Il y a des gens qui sont à l'extérieur de la province et il y a des gens qui ne savent pas ce qui se passe et qui ne sont pas nécessairement au courant des changements. Le laps de temps est très, très court. Alors, vous mettez en danger des gens qui vont avoir besoin de leurs médicaments et qui n'auront pas de couverture à partir du 1<sup>er</sup> avril.



[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Madame la députée.

[Original]

**L'hon. M. Boudreau** : J'apprécie la question. Ce n'est certainement pas l'intention de ce gouvernement de mettre en danger qui que ce soit. Nous avons dû émettre ces lettres pour nous assurer que, pendant la période de transition, nous savons qui veut continuer dans le régime et qui ne le veut pas. Aussi, nous avons mis en place de nouvelles primes qui sont basées sur le revenu, donc il fallait demander aux gens de confirmer leur revenu. Cela doit se faire une fois seulement. Dans les années à venir, cela n'aura pas besoin d'être fait.

Je suis certainement prêt à être aussi flexible que possible pour être certain que personne ne glisse à travers les mailles du filet de ce régime. Si la députée connaît des cas particuliers, je suis certainement prêt à les regarder. Ce n'est aucunement notre intention de pénaliser qui que ce soit. Il faut tout simplement passer à travers ce processus pour réaligner le programme, puisque nous avons enlevé la composante qui faisait en sorte que l'inscription au régime était obligatoire ; celle-ci avait été mise en place par le gouvernement précédent. Nous ne voulons certainement pas mettre en danger qui que ce soit.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

**M<sup>me</sup> Dubé** : J'apprécie l'ouverture du ministre. Toutefois, ce qu'il nous dit, c'est que pour des raisons strictement administratives — même si ce n'était pas son intention —, il va mettre des gens en danger. Sera-t-il trop tard le 1<sup>er</sup> avril, le 2 avril ou le 3 avril? Si des gens se rendent à la pharmacie pour faire le renouvellement de leur prescription, le pharmacien sera dans l'obligation de refuser parce qu'ils n'ont peut-être pas suffisamment d'argent sur eux pour se procurer ce dont ils ont besoin?

Le laps de temps a définitivement été trop court, étant donné que les gens n'ont pas reçu un préavis raisonnable. Alors, ma question au ministre est celle-ci : Allez-vous prolonger ce délai pour vous assurer que les gens qui faisaient partie du régime et ceux qui s'occupent d'eux puissent avoir le temps nécessaire pour que tout soit en bonne et due forme et qu'ils puissent être couverts? Puisque les gens ont reçu très peu d'avis, vous les placez dans une situation à risque. Le ministre va-t-il annoncer une date ultérieure afin de donner la chance au processus de se faire et pour que les gens soient couverts?



[Traduction]

**L'hon. M. Boudreau** : Encore une fois, je suis reconnaissant à la députée de ses questions. La dernière chose que nous voulons faire, c'est mettre quiconque en danger. Il a fallu envoyer environ 1 850 lettres par suite des changements apportés à la politique. Je rappelle aux gens qui nous écoutent que, au titre des changements apportés à la politique, nous avons notamment établi deux nouvelles catégories de primes pour les gens à faible revenu du Nouveau-Brunswick.

Afin d'être admissibles au programme, les gens à faible revenu du Nouveau-Brunswick doivent présenter une demande et confirmer leur niveau de revenu. Il n'y a pas de mauvaise intention. Quant aux 1 850 lettres qui ont été envoyées, 1 472 réponses ont déjà été reçues. Je m'engage aujourd'hui envers la députée à me pencher sur le reste des lettres pour veiller à ce que personne ne passe entre les mailles du filet et que tout le monde ait la couverture...

**Le président** : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

## Premières Nations

**M. Coon** : Le premier ministre a rencontré hier les chefs des Premières Nations wolastogey et mi'kmaq. Comme nous le savons, ni les Wolastogey, ni les Mi'kmaq, ni les Pescomodys n'ont cédé ou abandonné de territoire à la Couronne. Les Traités de paix et d'amitié ainsi qu'un nombre grandissant d'arrêts de la Cour suprême constituent le fondement juridique des relations entre le gouvernement et les Premières Nations. Le plus récent arrêt étant celui qui porte sur la Nation Tsilhqot'in de la Colombie-Britannique. Le premier ministre dirait-il à la Chambre à quelles mesures de suivi et à quels échéanciers sa rencontre d'hier a donné lieu?

**L'hon. M. Gallant** : Je remercie le député de Fredericton-Sud de la question. Hier, nous avons eu une excellente rencontre avec les chefs des Premières Nations et des représentants pour deux de celles-ci dont le chef ne pouvait être présent. Le ministre responsable des Affaires autochtones et moi étions présents, de même qu'un membre du caucus et certains membres de notre personnel.

Selon nous, une très bonne discussion a eu lieu. Les participants ont assurément exprimé certaines de leurs préoccupations. Ils ont soulevé des préoccupations concernant certaines des mesures qui, à leur avis, devraient être prises au sein de leurs communautés pour accroître l'indice de développement humain dans leurs régions et communautés. Nous avons certainement été à leur écoute. Nous avons retenu toutes leurs idées et nous les prendrons à coeur et ferons de notre mieux pour les mettre en oeuvre.

Les Premières Nations font partie intégrante du tissu social du Nouveau-Brunswick. Nous devons travailler avec elles. Nous devons établir des partenariats avec elles pour trouver des





Pescomodys. J'ai une suggestion à faire au premier ministre pour l'aider à renforcer nos relations avec les Premières Nations. Ma question est la suivante : Le premier ministre créera-t-il un comité permanent multipartite de l'Assemblée législative pour veiller à ce que l'honneur de la Couronne soit défendu dans tous les aspects de la relation du gouvernement avec les Premières Nations de la province?

[Original]

**L'hon. M. Gallant** : Nous sommes ouverts à n'importe quelle idée qui peut nous aider à améliorer nos relations avec les Premières Nations de la province.

[Traduction]

Cela dit, nous prenons bon nombre de mesures pour améliorer nos relations. Nous établissons manifestement des dialogues par la tenue de rencontres informelles avec le ministre et moi, aussi souvent que possible. Nous avons aussi demandé aux fonctionnaires de jouer un rôle plus global lorsqu'il est question de comprendre l'obligation de consulter, son application et ce qu'il faut faire pour en tenir compte.

Qui plus est, nous pensons qu'il est important que tous les membres de notre caucus et tous les parlementaires comprennent les Premières Nations et leur culture. Voilà pourquoi l'une des mesures de suivi découlant de notre rencontre consiste à mettre en oeuvre une sorte de système de jumelage, pour ainsi dire. Des membres de notre caucus communiqueront avec les Premières Nations. Ils tiendront un dialogue ouvert avec elles, les visiteront et assisteront à certaines de leurs activités pour bien comprendre les défis qui se posent à elles et les possibilités qui s'y offrent ainsi que pour comprendre leur culture afin de déterminer comment nous, en tant que gouvernement, pouvons les aider. Nous nous en réjouissons.

## Adoption

**M. Steeves** : L'ouverture des dossiers d'adoption scellés est une question extrêmement personnelle pour les personnes concernées. L'année dernière, le précédent gouvernement progressiste-conservateur a mené des consultations publiques afin d'écouter les gens du Nouveau-Brunswick et de recueillir leur avis sur les changements proposés. Le ministère du Développement social a évalué les renseignements et a tenu compte de l'intérêt de toutes les parties. La mesure législative était prête à être mise en oeuvre, et il devrait vraiment y avoir une nouvelle loi en vigueur à l'heure actuelle.

Ma question s'adresse à la ministre du Développement social. Étant donné que les consultations publiques et l'évaluation réalisées par le ministère sont terminées, et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une question extrêmement importante et personnelle, la ministre expliquera-t-elle pourquoi le gouvernement actuel n'est pas allé de l'avant avec la mesure législative?



**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** J'aimerais remercier le député d'en face de la question. En effet, il s'agit d'une très importante question d'ordre personnel. Le ministère du Développement social entame actuellement des conversations et des discussions au sujet de l'ouverture des dossiers d'adoption scellés pour que nous puissions donner aux adoptés adultes et aux parents naturels accès à des renseignements identificateurs si certains critères sont remplis. Toutefois, le gouvernement est conscient qu'il s'agit de trouver un équilibre très délicat. Il faut trouver le juste milieu entre le droit à la vie privée et le droit d'avoir accès à l'information. Nous poursuivons des discussions à ce sujet, et le dossier en question nous intéresse énormément. Merci.

**M. Steeves :** Je comprends que les parlementaires du côté du gouvernement doivent mener des discussions et des consultations. Ils l'ont fait beaucoup au cours des cinq ou six derniers mois, et je pense que cela devrait se poursuivre. Toutefois, savez-vous quoi? Tôt ou tard, il faut aussi que les choses bougent. Tôt ou tard, il faut prendre une décision. Tôt ou tard, les parlementaires du côté du gouvernement doivent prendre position. C'est ce que me dit ma mère âgée de 92 ans, qui a beaucoup d'expérience de vie et de sagesse. Elle demande : Quand le premier ministre répondra-t-il à une question? Quand passera-t-il à l'action?

Quand le gouvernement actuel fera-t-il quelque chose à propos de la situation? Nous avons déjà mentionné que le ministère du Développement social a évalué les renseignements et a tenu compte des intérêts de toutes les parties. Le ministère du Développement social l'a fait. D'accord? Le tout est prêt à être lancé. Je demande encore une fois à la ministre aujourd'hui... En fait, j'exhorte encore une fois la ministre aujourd'hui à faire avancer sans tarder la mesure législative. Prendra-t-elle la parole et nous donnera-t-elle au moins une date cible pour la mesure législative?

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** Encore une fois, il ne s'agit pas de tergiversation. Il ne s'agit pas d'annulation. Il ne s'agit pas d'obstruction. Il s'agit d'une situation où nous voulons nous assurer de nouer le dialogue avec les gens du Nouveau-Brunswick au sujet d'une question très compliquée et très personnelle.

(Exclamations.)

**Le président :** À l'ordre.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** Encore une fois, nous devons trouver le juste équilibre, et la politique doit s'appuyer sur les bons critères. Merci.

**M. Steeves :** J'aimerais savoir ce que vous faites afin de nouer davantage le dialogue que l'a déjà fait Développement social. Nous l'avons fait l'année dernière. Le ministère du



Développement social a évalué les renseignements, a tenu compte des intérêts de toutes les parties et a rédigé un projet de loi.

Savez-vous quoi? J'écoute la télévision. Hier soir, en particulier, je pensais à la question lorsque j'ai vu une annonce publicitaire pour <www.ancestry.ca>. Je me suis dit que la situation devait être navrante pour les personnes concernées. Elles ne savent pas d'où elles viennent. Elles ne connaissent pas les problèmes de santé que leurs parents naturels leur ont peut-être transmis génétiquement. Les gens sont en faveur de la mesure. Ils nous ont parlé l'année dernière. Le travail a été fait. Le projet de loi a été rédigé. Il a probablement déjà été traduit. Il n'y a vraiment rien d'autre à faire que de le présenter à la Chambre et de nous laisser y donner suite. Encore une fois, je demande à la ministre du Développement social de prendre la parole et de fixer une date limite pour la promulgation de ce projet de loi.

**L'hon. M<sup>me</sup> Rogers :** En réalité, le noeud de la question ici, ce sont les renseignements personnels identificateurs, auxquels nous devons faire très attention. Nous examinons ce que d'autres provinces ont fait à cet égard. Nous nous intéressons de très près à la recherche qui doit être faite pour modifier les politiques. Nous voulons des politiques fondées sur des données probantes. Nous voulons que les gens du Nouveau-Brunswick participent à la recherche de solutions. Encore une fois, la question est très personnelle et très complexe. En fait, nous avons constaté que, parmi les autorités qui ont permis l'ouverture des dossiers d'adoption scellés et celles qui ne l'ont pas fait, le Nouveau-Brunswick se situait dans la moyenne.

### Travail sécuritaire NB

**M. Oliver :** Encore une fois, j'aimerais comprendre ce qui se passe au sein de Travail sécuritaire NB. Vendredi dernier, la ministre nous a informés que les parlementaires du côté du gouvernement étaient préoccupés par ce qu'ils entendaient à propos des travailleurs blessés. La ministre a mentionné le fait d'assurer, au sein du système, une plus grande équité entre les travailleurs. Je sais que la ministre est au courant qu'il y a maintenant un processus d'appel complètement indépendant pour les travailleurs blessés, qui a été élaboré pendant notre mandat. Le processus entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril, soit dans deux semaines.

La question urgente qui se pose à nous concerne le fonctionnement du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. La ministre a dit vendredi que des décisions seraient bientôt prises. Dira-t-elle à la Chambre si elle a une date plus précise à donner que « bientôt » et quelles pourraient être ces décisions?

**L'hon. M<sup>me</sup> Landry :** Nous sommes bien conscients de ce qui se passe dans le dossier de Travail sécuritaire NB. Nous sommes aussi préoccupés par ce que nous entendons et lisons. Nous écoutons les gens du Nouveau-Brunswick à propos du dossier.



[Original]

Comme vous le savez, Travail sécuritaire NB est une société de la Couronne indépendante du gouvernement. Elle est dirigée par un conseil d'administration qui n'a pas siégé, comme nous le savons, depuis octobre dernier, et je pense que l'opposition est au courant de cette situation. Nous sommes passés à l'action et nous allons mettre en place des consultations dès ce printemps pour ce qui est des avantages aux travailleurs accidentés. Nous allons également réviser tout ce qui concerne la composition de ce conseil d'administration, y compris son mandat et les services d'avocat.

[Traduction]

**Le président** : Le temps est écoulé, Madame la ministre. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

